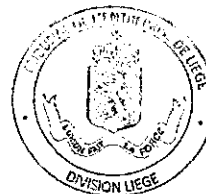


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



31 JUL. 2024

Greffe

N° d'entreprise : 0898 937 602

Nom

(en entier) : **Patria Belgium Engine Center**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Fonds des Fourches, 23 - 4041 Herstal**

**Objet de l'acte : Démission d'un administrateur - Nomination d'un administrateur -
Procuration**

Extrait des résolutions écrites et unanimes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1 juillet 2024.

1. L'Actionnaire accepte avec effet immédiat la démission de MANU SKYTÄ comme administrateur de la Société. L'Actionnaire remercie MANU SKYTÄ pour ses services.

2. L'Actionnaire décide de nommer comme administrateur de la Société, en date du 22 juin 2024, pour une durée illimitée :

- Monsieur MIKKO JUHANI LEINO,

En conséquence, l'organe d'administration de la Société est désormais composé comme suit, sans préjudice de la délégation de la gestion journalière :

- Monsieur Jukka Holkeri ;
- Monsieur Marjurt Porkka ;
- Monsieur Hugo Vanbockryck ;
- Monsieur Aleks Olaja ; et
- Monsieur Mikko Leino.

3. L'Actionnaire donne procuration à Julien BOGAERTS, Carole HENSMANS et Marcos LAMIN-BUSSCHOTS, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue de Loxum 25, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises lors de cette assemblée générale et afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes morales, de remplir, à la lumière de celles-ci, toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, faire tout le nécessaire.

Marcos Lamin Busschots
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/08/2024 - Annexes du Moniteur belge